



LE CINÉMA FRANÇAIS SE FELICITE DU NOUVEL ACCORD SIGNE AVEC CANAL + SUR LE FINANCEMENT ET LA DIFFUSION DE LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

Les organisations du cinéma en France – représentées par le BLIC*, le BLOC** et L'ARP – et le groupe CANAL+ ont conclu un nouvel accord sur le financement et la diffusion des œuvres cinématographiques françaises et européennes. Cet accord prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2025, pour une durée de trois ans.

En contrepartie du maintien de la première fenêtre de diffusion à six mois après la sortie en salles, le Groupe CANAL+ s'engage à investir, au titre des services CANAL+ et Ciné+OCS, un montant global de **480 millions d'euros au minimum sur les trois années de l'accord**.

Ce nouvel accord prévoit, pour la première fois, une clause minimum de **255 préachats** d'œuvres cinématographiques de long métrage d'expression originale française (EOF) en première fenêtre sur trois ans. Le groupe CANAL+ y renforce son engagement auprès des films de la diversité, avec une part minimale de son obligation consacrée aux films dont le budget est égal ou inférieur à 4 millions d'euros. CANAL+ rappelle également dans cet accord son attachement à la promotion du cinéma dans toute sa diversité de genres.

Nos organisations se félicitent de l'aboutissement de ces négociations et remercient le groupe CANAL+, Maxime Saada et ses équipes, pour leur engagement renouvelé en faveur de la création et la diffusion cinématographiques françaises et européennes, qui prouvent encore une fois leur force et leur attractivité pour le public et notamment pour les abonnés du Groupe.

Contacts presse :

L'ARP : Claire Vorger - clairevorger@gmail.com

Le BLIC : Hélène Herschel - helene.herschel@fnef.fr

Le BLOC : Rosalie Brun - rbrun@la-srf.fr et Valérie Lépine-Karnik - valerie.lepine@producteurscinema.fr